« Un préfet doit rendre compte de son action, incarner la fonction » : Avant de quitter l'Yonne, Pascal Jan revient sur son mandat

Après quatre ans et quatre mois à la tête de la préfecture, Pascal Jan quittera ses fonctions le 23 août. Dans cet entretien, le préfet revient sur sa méthode, fondée sur la « fermeté » et « la proximité » avec les collectivités. Il passe en revue les principaux dossiers qui ont marqué son mandat.

Article inclus dans votre abonnement

Lire dans l'application Suivre L'Yonne sur Google

Par Franck Morales

Publié le 23 juillet 2026 à 09h00



Face à une situation de crise, « le préfet ne doit pas chercher la mesure la plus populaire. Il doit prendre celle qui protège le mieux la population », observe Pascal Jan. © Marion Boisjot

Écouter l'article

00:00

À 58 ans, Pascal Jan s'apprête à refermer la parenthèse de quatre ans et quatre mois à la tête de la préfecture de l'Yonne. Il sera remplacé le 24 août par Jean Salomon, actuellement préfet des Hautes-Pyrénées. Le mandat de Pascal Jan a été marqué par la succession de crises – sanitaires, climatiques, agricoles ou sécuritaires –, mais aussi par une méthode singulière : une forte présence sur le terrain, doublée d'une communication particulièrement active sur les réseaux sociaux, où il a fait le choix d'incarner personnellement l'action de l'État.

Votre départ a été officialisé mercredi 22 juillet 2026 en conseil des ministres, quel regard portez-vous sur cette expérience icaunaise ?

Lorsque je suis arrivé, c'était mon premier poste de préfet. Je ne connaissais pas l'Yonne. J'avais défini plusieurs priorités : la proximité dans l'action, la question démographique, la gestion de l'eau et, plus largement, l'adaptation du territoire aux

Votre journal du jour



Lire l'édition

Les plus lus

1 COMMERCE
Découvrez pourquoi le célèbre camion des Croustillons d'Albert a dû quitter Sens

2 COMMERCE
À Auxerre, Lidl ouvrira son magasin à Saint-Siméon le 20 août, mais va fermer celui de la rive droite

3 COMMERCE
Installée à Malay-le-Grand, la boulangerie Quirié déménage à Sens

4 SEREIN-ET-ARMANCE
"Pourquoi ma facture a doublé ?" : la facture de l'eau et de

changements en cours. Au départ, les élus ont naturellement observé avec attention la manière dont j'allais travailler. Mais je crois que ma façon d'aborder les politiques publiques, dans la proximité, la confiance et le dialogue, a rapidement levé certaines réticences.

À lire aussi

Le préfet de l'Yonne Pascal Jan sur le départ

Vous avez fait de la sécurité routière l'une de vos priorités. Pour quel bilan ?

Nous partions de bilans extrêmement lourds, avec certaines années 35 à 40 morts sur les routes de l'Yonne. J'avais fixé un objectif de baisse de 10 % par an. Si l'on regarde l'évolution depuis 2022, elle est de l'ordre de 15 % sur l'ensemble de l'accidentalité. Le nombre de personnes tuées a aussi fortement diminué. Nous sommes passés de plus de 40 morts, certaines années, à une vingtaine. Cependant, l'indicateur sur lequel je souhaitais réellement être évalué est celui de l'accidentalité générale : le nombre d'accidents globaux et le nombre d'accidents corporels. Sur ces deux critères, la baisse est continue depuis quatre ans.

Comment s'explique cette évolution ?

Par une présence plus forte des policiers et des gendarmes sur les routes. Nous avons aussi suivi une politique très forte d'immobilisation des véhicules, en passant d'une soixantaine d'immobilisations à plus de 1.400. C'est considérable. Cette mesure concerne notamment les très grands excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants et certains refus d'obtempérer. Cela a été complété par la destruction de véhicules dans les situations les plus graves.

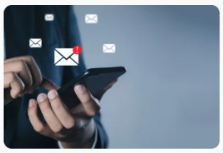
Votre mandat est aussi marqué par une grande proximité avec les élus locaux. Comment cette relation s'est-elle construite ?

J'ai visité une centaine de communes. Il est essentiel, pour un préfet, d'aller voir les élus dans leur environnement. On ne peut pas administrer un territoire rural uniquement depuis la préfecture. Les maires parlent de leur commune, mais aussi de leur quotidien d'élu, de la pression à laquelle ils sont soumis et des responsabilités qui pèsent sur eux. Je considère que le préfet doit également contribuer à les protéger.

Alerte actu

Recevez en temps réel, par mail, les informations à ne pas manquer

Je m'inscris





À propos de la sécurité routière : "L'indicateur sur lequel je souhaitais réellement être évalué est celui de l'accidentalité générale : le nombre d'accidents globaux et le nombre d'accidents corporels. Sur ces deux critères, la baisse est continue depuis quatre ans."

Les protéger contre les agressions physiques ?

Pas seulement. La société est devenue plus dure à l'égard des élus. Elle est plus revendicative, plus impatiente et parfois plus radicale. Les citoyens demandent des réponses immédiates sur des sujets qui nécessitent pourtant du temps, de la nuance et des arbitrages. La protection des élus doit donc être physique, juridique, numérique et fonctionnelle.

Ces relations avec les élus n'ont pas toujours été exemptes de tensions, notamment sur les financements ?

À mon arrivée, j'ai souhaité mettre fin au saupoudrage. Il était possible de financer beaucoup de projets, mais avec des sommes trop faibles pour avoir un véritable effet structurant. Mon objectif a consisté à ce que les dotations de l'État servent réellement à transformer les territoires. Nous disposons dans l'Yonne d'une enveloppe d'environ

? la facture de l'eau et de l'assainissement de juillet fait bouillir les Florentinois

5 LIGUE 1
Après les départs de Léon et De Percin, un nouveau gardien s'engage à l'AJA

Voir plus d'articles

12 millions d'euros par an à travers certaines dotations. J'ai demandé que ces financements soient prioritairement consacrés aux services à la population et au développement durable.

> **« Cela a permis de soutenir des maisons de santé, des regroupements scolaires, des équipements publics, des commerces de proximité ou encore des projets de revitalisation des centres-bourgs. »**

Moins de projets ont donc été financés…

Oui, mais il est peut-être plus utile d'accompagner un projet majeur à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros que de répartir une même somme entre une multitude de petites opérations. J'ai relevé les plafonds et accepté d'y déroger lorsque le projet le justifiait. Les collectivités ont alors commencé à nous présenter des projets plus ambitieux.

Comment s'opéraient les arbitrages ?

Pour les projets dépassant 300.000 ou 400.000 euros, nous réunissons une commission ad hoc avec les services de l'État concernés. Le maire vient présenter et défendre son dossier. Cela permet de comprendre la réalité du projet, son ambition, son montage et ses effets sur le territoire. Cette méthode n'était pas habituelle, mais elle est aujourd'hui plutôt bien perçue. Elle apporte de la transparence.

Vos relations avec le Département ont parfois été tendues, notamment sur le financement du RSA. Son président, Grégory Dorte, estime que l'État ne compense pas suffisamment la charge transférée. A-t-il raison ?

Sur le fond, oui. Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté et les charges sociales supportées par le Département progressent, alors que les dotations ont tendance à stagner. Il y a eu des rattrapages, notamment une enveloppe de plusieurs millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Mais cela ne règle pas totalement le problème.

À lire aussi

[Archives 2025] « L'État nous doit 70 millions d'euros », assure Grégory Dorte, président du conseil départemental de l'Yonne

Dans un dossier comme celui-ci, vous distinguez l'État local et les décisions nationales…

Le transfert de compétence et les règles de financement relèvent de décisions nationales. La préfecture ne fixe pas les montants de compensation. Mais cela ne dispense pas l'État local d'être constructif. J'avais proposé au président du Département de réfléchir à une expérimentation de recentralisation du RSA. L'initiative doit cependant venir de la collectivité. Le projet avance, même s'il met du temps à aboutir.

Autre sujet de crispation, la carte scolaire : au-delà des chiffres de la démographie scolaire, n'y a-t-il pas un problème de méthode ?

Des progrès ont déjà été accomplis. J'ai demandé au directeur académique d'informer les élus le plus tôt possible. Lors de la dernière carte scolaire, certaines communes avaient été informées un an à l'avance qu'une classe ou une école se trouvait en sursis. Cela a permis de préparer davantage les décisions, même s'il y a eu des fermetures. Mais je pense qu'il faut aller plus loin. J'ai demandé que les trajectoires soient désormais présentées sur trois ans.

Pourquoi trois ans ?

Parce qu'il faut préparer les élus, les enseignants, les directeurs d'école, mais aussi les familles. Nous connaissons les évolutions démographiques. Sans pouvoir donner une certitude absolue, nous pouvons identifier les écoles ou les classes susceptibles d'être concernées.

Dans les communes rurales, l'école est parfois le dernier service public. Cette dimension est-elle suffisamment prise en compte ?

Je comprends. Mais la seule boussole doit rester l'intérêt de l'élève. Une école à classe unique, avec un enseignant isolé et peu de possibilités de travail collectif, n'offre pas toujours les mêmes conditions qu'un groupe scolaire dans lequel il existe une équipe, une dynamique pédagogique et une sociabilité plus importante. Il ne s'agit pas de fermer pour fermer. Mais de mettre les moyens là où ils permettront d'accompagner au mieux les élèves.

À lire aussi

La carte scolaire entérine la fermeture de 29 classes dans l'Yonne à la rentrée 2026

La population identifie souvent un préfet à travers sa gestion des crises. Vous avez été confronté à de nombreuses et cela vous a valu souvent de nombreuses

critiques…

Et c'est normal car chaque décision prise en période de crise a immédiatement des conséquences : pour les familles, les entreprises, l'économie, l'école ou pour les déplacements. Il faut décider rapidement tout en tenant compte d'intérêts parfois contradictoires.

Comment sont prises les décisions ?

Il faut écouter les élus, les acteurs économiques, les services de secours et les différentes administrations. Reste que la décision finale doit viser l'intérêt général du plus grand nombre. Elle fera toujours des mécontents. Lorsqu'on limite l'usage de l'eau pendant une sécheresse, certaines entreprises sont touchées. Lorsqu'on annule une manifestation pendant une canicule ou un risque d'incendie, les organisateurs et le public peuvent être déçus. Le préfet ne doit pas chercher la mesure la plus populaire. Il doit prendre celle qui protège le mieux la population.



« L'AJA est une vitrine pour l'Yonne. Elle véhicule une image familiale et fédératrice. Or dans une société où le collectif s'affaiblit parfois, un tel projet permet de créer de la cohésion et de proposer un avenir commun », explique le préfet de l'Yonne.

Vous avez accompagné le projet de modernisation du stade de l'Abbé-Deschamps. Pourquoi l'État doit-il s'intéresser à un projet porté par un club privé ?

Parce que ce projet dépasse très largement le football. C'est toute une partie de la ville qui sera transformée, avec un enjeu de mobilité et de développement urbain à la clé. L'AJA est une vitrine pour l'Yonne. Elle véhicule une image familiale et fédératrice. Or dans une société où le collectif s'affaiblit parfois, un tel projet permet de créer de la cohésion et de proposer un avenir commun.

À lire aussi

Quatre collectivités vont s'unir pour financer la passerelle entre le parking d'Auxerrexpo et le stade Abbé-Deschamps

L'AJA vous a aussi confronté aux problèmes de sécurité autour des matchs, avec des débordements parfois violents qui ont marqué les esprits…

Ces matchs représentent un enjeu majeur d'ordre public. Nous devons régulièrement demander des unités de forces mobiles, notamment des CRS ou des unités à cheval. Le préfet de l'Yonne n'en dispose pas directement. Elles sont attribuées en fonction des priorités nationales. Globalement, nous avons obtenu les renforts nécessaires, cela a permis de contenir la plupart des débordements. Nous avons néanmoins connu des incidents sérieux, notamment lors des matchs contre Saint-Étienne et Marseille.

Pourquoi avoir réclamé une évolution de la doctrine nationale ?

J'ai effectivement adressé une note au ministre de l'Intérieur pour demander que l'attribution des renforts ne dépende pas uniquement du niveau de dangerosité du match. Il faut aussi tenir compte de la taille de la ville. Auxerre n'est ni Lyon, ni Bordeaux, ni Nantes ou Toulouse. Elle dispose de moyens locaux plus limités pour absorber l'arrivée de centaines de supporters à risque.

La lutte contre les stupéfiants s'est intensifiée dans l'Yonne, mais les trafics perdurent, parfois se renforcent. Comment l'expliquez-vous ?

Le département est confronté à des trafics structurés, notamment dans le nord autour de Sens, mais pas uniquement. Avec les forces de police et de gendarmerie, nous avons mené de nombreuses opérations. La singularité du phénomène tient aussi à l'ampleur de la consommation. Les contrôles routiers le montrent. Parmi les immobilisations de véhicules liées aux comportements dangereux, environ 45 % concernent les stupéfiants. C'est énorme.

Est-ce une bataille perdue d'avance ?

Non. S'il existe des vendeurs, c'est parce qu'il existe des consommateurs. Il faut donc

Non. S'il existe des vendeurs, c'est parce qu'il existe des consommateurs. Il faut donc agir aussi sur la demande. Responsabiliser ceux qui achètent.

> **« La consommation finance des réseaux criminels internationaux, des violences et parfois d'autres formes de trafic, y compris la traite humaine. »**

Vous avez décidé de créer un observatoire départemental des addictions. En quoi est-ce une réponse apportée à ce fléau ?

Les addictions ne peuvent pas être traitées uniquement à travers des données nationales ou régionales. Les profils et les pratiques ne sont pas les mêmes en ville, dans les territoires ruraux ou selon les communes. Il faut disposer d'analyses infradépartementales, voire communales. L'observatoire travaillera sur l'alcool, les stupéfiants et les autres addictions. Il permettra de comprendre les phénomènes plus finement et de cibler les mesures. Sans cette connaissance, nous risquons de passer à côté d'une partie de la réalité.

L'affaire Philippine a conduit à une forte mise en cause de la préfecture de l'Yonne. Comment avez-vous vécu cette période ?

La médiatisation a été extrêmement forte. Il était question de la mort d'une jeune fille. Il fallait vérifier si une faute avait été commise. En tant que préfet, je devais d'abord faire toute la lumière en interne. Une fois convaincu qu'aucune faute n'avait été commise, mon devoir était de soutenir mes services sans réserve.

L'affaire Philippine renvoie au meurtre d'une jeune étudiante de 19 ans le 20 septembre 2024 dans le bois de Boulogne à Paris par Taha Oualidat, un Marocain de 22 ans visé par une obligation de quitter le territoire français et assigné à résidence dans l'Yonne par le juge des libertés et de la détention début septembre de la même année.

Des maires et des parlementaires de l'Yonne ont visé les services de la préfecture…

Ils ont en effet demandé publiquement des comptes et certains ont exigé des explications écrites sur de supposés dysfonctionnements. J'ai considéré ces demandes comme profondément déplacées, notamment lorsqu'elles étaient largement diffusées avant même que les faits aient été établis.

Le ministère de l'Intérieur a très rapidement envoyé une inspection, en quoi cela a consisté ?

C'était indispensable. L'Inspection générale de l'administration a passé environ une semaine sur place. Elle n'a pas uniquement étudié le dossier de la personne mise en cause. Elle a examiné l'ensemble de l'organisation et des procédures du service. Elle a conclu qu'il n'y avait eu ni faute ni maladresse de la part des services.

Avez-vous tiré des enseignements administratifs de cette affaire ?

Oui. L'une des difficultés concernait l'information sur les sorties de détention. En raison des remises de peine, la préfecture pouvait être informée très tardivement. J'ai donc engagé un dialogue avec l'administration pénitentiaire pour que nous soyons avertis plus en amont des situations sensibles. Désormais, les établissements de Joux-la-Ville et la maison d'arrêt d'Auxerre nous communiquent les dossiers de détenus susceptibles d'être libérés quatre, cinq ou six mois à l'avance.

Il est rare de voir un préfet être aussi présent que vous sur les réseaux sociaux. Pourquoi avoir opté pour cette communication directe ?

Un préfet dispose d'une vision à 360 degrés du département : sécurité, économie, mobilités, agriculture, éducation, santé, gestion des crises et relations avec les collectivités. Il doit rendre compte de son action. Incarner la fonction et permettre à la population de comprendre les décisions de l'État.

Commenter Partager :

Auxerre Economie Politique Justice Société

A la une



SANTÉ

"Jusqu'à 40 degrés dans certaines chambres" : des canicules mal vécues par le personnel et les patients à l'hôpital de Joigny



LOISIRS

L'agenda des sorties du jeudi 23 juillet : ciné en plein air à Auxerre, visite guidée à Saint-Florentin, festival pour les enfants en Puisaye...

ÉVÉNEMENT



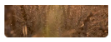
ÉPHÉMÉRIDE

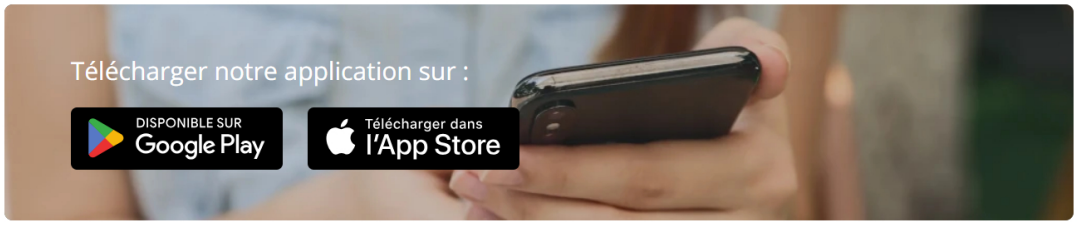


À Auxerre, la nocturne des quais, grand rendez-vous des artisans, revient le 24 juillet



Quelques nuages, une facture d'eau qui fait grincer des dents, retour sur la canicule à l'hôpital de Joigny... Les infos pratiques du jeudi 23 juillet





L'YONNE RÉPUBLICAINE

Communes

- Auxerre
- Sens
- Joigny
- Avallon
- Migennes
- Tonnerre
- Villeneuve-sur-Yonne
- Paron
- Monéteau
- Chevannes
- Saint-Georges-sur-Baulche
- Chablis
- Appoigny
- Champigny
- Vermenton
- Brienon-sur-Armancon
- Communes Yonne

Services

- Météo
- Newsletters
- Jeux concours
- Elections
- Examens
- Abonnements
- Le Groupe Centre France
- Centre France Pub
- Espace Abonnés
- Boutique
- Annuaire pro
- Solutions pro

Contacts

- Abonnements
- Publicité
- Rédaction
- Nous rejoindre

Annonces

- Immobilier
- Emploi
- Judiciaires et Légales
- Obsèques

Archives

2026	2025
2024	2023
2022	2021
2020	2019
2018	2017
2016	2015
2014	2013
2012	2011

Groupe Centre France | Mentions légales | CGU | Politique de confidentialité | Gérer Utiq | Droit à l'oubli | Je me désabonne | Gestion des cookies